



Le journal de la Commune *Gagnacais*



I # 25 - À LA UNE DE CE NUMÉRO MAI 2022 I

P 10
Le Budget

P 05
Les Commerces
alimentaires de proximité

P 19
Enfantastique

POUR SUIVRE TOUTE L'INFORMATION DE GAGNAC-SUR-GARONNE

RETROUVONS-NOUS SUR : WWW.GAGNAC-SUR-GARONNE.FR  ET L'APPLICATION **CityAll**



Édito

Chères Gagnacaises, chers Gagnacais,

Ces premiers jours de mai permettent à chacun de profiter d'une douceur estivale et d'une liberté retrouvée dans nos vies du quotidien après la levée des restrictions sanitaires.

Plus de deux mois après le début de la guerre en Ukraine, ce mois de mai a été ponctué de nombreuses commémorations de la victoire du 8 mai 1945 qui mit fin à la guerre en Europe, ces rassemblements ont pris cette année, une couleur particulière.

Face au drame humanitaire que représente la guerre en Ukraine qui vient heurter les valeurs de la démocratie, nous ne pouvions pas rester insensibles. Je tiens, avant tout, à saluer la solidarité qui s'est manifestée dans notre commune. Outre les actions individuelles, le Conseil municipal a souhaité se mobiliser pour soutenir les victimes de ce conflit à travers le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Plus de 200 communes et collectivités de toutes tailles, soucieuses de la situation du peuple Ukrainien, ont abondé à ce fonds. Gagnac-sur-Garonne a contribué pour un montant exceptionnel de 10 000€.

Grace à la mobilisation générale, les contributions recueillies via le FACECO ont ainsi permis l'achat et l'acheminement de plus de 1 000 abris d'urgence, 9 tonnes de médicaments, 21 ambulances neuves et 41 générateurs pour assurer la sécurité électrique d'hôpitaux ukrainiens et apporter un soutien à la Moldavie qui a accueilli un grand nombre de réfugiés.

Par ailleurs, vous avez été nombreux à vous proposer en tant que famille d'accueil pour des réfugiés. Plusieurs personnes ont déjà trouvé refuge dans trois familles de la commune. Deux enfants sont scolarisés au collège de Fenouillet et trois dans les écoles de la commune (deux en élémentaire et un en maternelle). Ma reconnaissance est immense pour ces familles d'accueil.

Je tiens également à vous remercier pour votre générosité qu'elle soit matérielle ou financière ou tout simplement par le temps que vous donnez.

La fin du mois est consacrée à une fête à laquelle je suis tout particulièrement attaché puisqu'il s'agit de la fête des mères et au-delà de la fête des familles. Le festival de l'Enfantastique qui vient tout juste de s'achever a été, pour les familles, une belle occasion de profiter de moments de partage.

Le mois de juin sera l'occasion de rencontres sportives, associatives et culturelles. Je tiens à cette occasion à renouveler mes sincères remerciements aux agents municipaux, aux associations, aux élus, aux commerçants et à tous les bénévoles de la commune qui travaillent au quotidien pour rendre dynamique notre village et tout particulièrement à notre nouveau bureau du comité des fêtes.

Chères Gagnacaises, chers Gagnacais, votre solidarité, votre mobilisation, votre engagement honorent notre commune et les valeurs républicaines de notre pays.

Bonne lecture.

Michel Simon

Michel Simon,
Maire de Gagnac-sur-Garonne
Président du CCAS

Délégué du Conseil d'Administration de l'AMF 31 du bourg centre de Castelnau

• Directeur de la publication : Michel SIMON • Commission communication : Valérie VENZAC, Marie DUCOS, Vanessa FRAYCINET, Gilles CHARLAS, Véronique LAVERROUX, Marc LEBARILIER et Djamel YAKOUBI • ISBN : 978-2-7466-2586-0 • Crédits photos : Mairie de Gagnac-sur-Garonne, Drone Sud Toulouse, François Reboul, pixabay.com, freepik.com, unsplash.com, pexels.com | Pictogrammes : Freepik - flaticon.com | Illustrations : Freepik, macrovector, pch.vector, Harryarts - freepik.com • Conception : Service Communication : Bernard BOU • Impression : Evoluprint - Parc Industriel Euronord, 10 rue du parc, 31150 Bruguères - Tirage à 1 850 exemplaires



Sommaire

04 Informations pratiques

- État civil
- Cadre de vie

04 Informations communales

- 06 • Pour vous informer
- 06 • Cabane récup
- 07 • Ouverture de la concertation pour le nouveau PLUi-H
- 07 • Commémorations
- 08 • Soutien au peuple Ukrainien
- 08 • Résultats élections présidentielles
- 08 • Elections législatives
- 09 • Délibérations du Conseil Municipal
- 10 • Le Budget
- 12 • Les commerces alimentaires de proximité

14 Affaires sociales

- CCAS : Seniors en vacances

15 Toulouse Métropole

- Routes métropolitaines : fauchage adapté, biodiversité préservée

16 Travaux

- Les actions menées par la ville avec le SDEHG
- Restaurant scolaire
- Stationnement public cœur de ville
- Place du 19 Mars 1962
- La rénovation du City stade

18 Affaires scolaires

- Le Conseil Municipal des enfants a des projets plein la tête !
- La semaine de la Petite Enfance

- 19 • Enfantastique, le Festival de l'enfance en famille fait le tour du Monde
- 19 • Les structures petite enfance et enfance
- 19 • Carnaval du groupe scolaire

- 20 • Les activités au Centre d'Animation
- 20 • Bibliothèque Municipale
- 20 • Festival Partir en livre

- 21 • Le festival de cirque familial Boudu La Jongle

21 La vie des Associations

- Comité des Fêtes
- 22 • Club de l'Amitié
- 22 • Gagnac en Chœur
- 22 • Gaule Gagnacaise
- 22 • Football
- 22 • Temps Danse
- 22 • Tennis Club

Infos contacts

Hôtel de Ville

Place de la République
31150 Gagnac-sur-Garonne

1 Heures d'ouverture

- Lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Mardi de 8 h 30 à 12 h
- Mercredi en journée continue de 8 h 30 à 17 h
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

Contacts

05 62 22 93 50 | Fax : 05 62 22 93 51
accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
www.gagnac-sur-garonne.fr

24 Numéro de permanence

06 37 33 74 96 (cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie)

Contacts presse locale

La Dépêche du Midi
Christian HUERTA, 06 51 20 04 37
Le Petit Journal
Vincent FAVE, 06 99 09 37 48



RETROUVONS-NOUS SUR :
WWW.GAGNAC-SUR-GARONNE.FR
ET L'APPLICATION **CityAll**



Le prochain
Gagnacais
paraîtra en Juillet
2022 !



NUMÉROS D'URGENCE

ERDF
Urgence et sécurité : 09 726 750 31
Accueil distributeur pour toute demande : 09 693 218 65

Eau et Assainissement
Eau potable 05 61 800 902 /
service.eau.veolia.fr

Assainissement : 05 61 201 201
eaudetoulousemetropole.fr

Pharmacies - Résogardes : 32 37

Médecins de garde : 39 66

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

CESBRON Rozenn
RIBEIRO Gabin
RAZOUK Ajwa

DÉCÈS

CARRAT Charles
BRICARD Pierrette
(veuve CARBO-PUIG)
PAILLIER Nicole
(divorcée SÉNÉ)
GONCALVES Maria Da Conceição
(veuve FERNANDES)
BENCHEHIDA Charef

Cadre de vie

Déchets verts

Le ramassage des déchets verts en porte à porte est effectué par Toulouse Métropole tous les quinze jours sur la commune (cf. calendrier disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site web). Les sacs pour la collecte des déchets verts sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques,... ne peuvent être effectués que :

- > Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- > Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- > Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Pour les professionnels, lorsque l'activité n'est pas soumise à autorisation ou déclaration, les horaires s'étendent du lundi au samedi de 7 h à 20 h. Des dérogations peuvent être accordées par les services de la préfecture.

Animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les infractions sont passibles d'une amende contraventionnelle. Les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse sur le domaine public (voirie, espaces verts,...). De même, les déjections canines doivent être ramassées sur le domaine public par le propriétaire de l'animal.

Ouverture d'un nouveau Service des impôts des particuliers à Saint-Alban pour le nord-toulousain



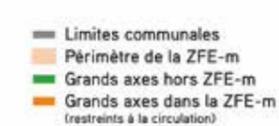
Le réseau de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP 31) renforce sa présence dans les territoires et un nouveau Service des impôts des particuliers a ouvert à Saint-Alban, rue Salgareda. Il permet désormais de recevoir, au plus près de leur domicile, les usagers du nord-toulousain qui auparavant dépendaient du centre de Toulouse.

- > **Sans rendez-vous** : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et le lundi de 13h30 à 16h
 - > **Sur rendez-vous** : mardi et jeudi de 13h30 à 16h15
- Contact : 05 62 75 35 27**

Mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions depuis le 1^{er} mars 2022

Afin de diminuer la pollution de l'air et conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019, Toulouse Métropole a mis en place depuis le 1er mars 2022 une Zone à Faibles Émissions (ZFE).

Il s'agit d'une zone géographique dans laquelle les véhicules motorisés les plus polluants ne peuvent plus circuler avec comme objectif une métropole plus respirable pour préserver la santé des habitants.



Le déploiement de la ZFE se fera de manière progressive.
Au sein du périmètre de la ZFE ne pourront plus circuler dans la ZFE :

- > **À compter du 1^{er} mars 2022** : les fourgonnettes, fourgons et poids lourds vignette Crit'air 5 et non classés ;
 - > **À compter du 1^{er} septembre 2022** : les mêmes véhicules utilitaires et les poids lourds certifiés Crit'air 4 ;
 - > **À compter du 1^{er} janvier 2023** : tous les véhicules motorisés certifiés Crit'air 4, 5 et non-classés ;
 - > **À compter du 1^{er} janvier 2024** : tous les véhicules motorisés jusqu'au Crit'air 3.
- À compter de cette date, seuls les véhicules certifiés Crit'air 2, 1 et véhicules électriques ou à hydrogène, seront autorisés à circuler à l'intérieur de la ZFE.

Pour obtenir sa vignette Crit'air, rendez-vous sur le site web : <https://certificat-air.gouv.fr/>



Les contrôles et les amendes :

en cas de circulation/stationnement avec une vignette interdite ou de circulation sans vignette, les propriétaires des véhicules s'exposent à une amende d'un montant de 68 euros pour les véhicules légers et véhicules utilitaires légers et 135 euros pour les poids-lourds.

Pour accompagner ces changements, Toulouse Métropole propose des primes pour aider les particuliers et les professionnels qui agissent en faveur de la mobilité verte.



Chacun peut contribuer par quelques gestes simples à limiter la propagation des moustiques.

Pour rappel, le Conseil départemental est responsable, au titre de la réglementation, de la surveillance du moustique tigre en Haute-Garonne. Pour effectuer les opérations de lutte anti-vectorielle dans le cas d'importation d'arboviroses sur le territoire, l'EID Méditerranée est l'opérateur public de démoustication, conventionné avec le Département de la Haute-Garonne : EID Méditerranée - Démoustication du littoral méditerranéen (eid-med.org) ou contact ARS : ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr

Commerces de proximité

Un encart est réservé dans chacun des Gagnacais pour présenter un professionnel installé sur la commune. La priorité est donnée aux professionnels nouvellement installés ou dont l'activité a évolué récemment.

Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie 05 62 22 93 50 ou accueil.mairie@gagnac-surgaronne.fr.

> Taxi Hérisson

Pour tous types de déplacements (rendez-vous professionnels, personnels aéroport, gare,...).
Contact : 06 58 64 64 99
taxiherisson@gmail.com

> Soles Entretien Sépultures

Entretien et nettoyage de sépultures (lavage, brosse, réfection de joints, nettoyage des ornements, rechapissage de gravures,...)
Petits travaux de cimetière (désherbage, sablage de monuments,...)
Contact : 06 82 79 74 83
soles.entretien@gmail.com

> Medical Vélo

Réparation, vente et location de vélos.
Adresse : 146 Rue de la Voie Romaine
Contact : 07 52 07 18 08
medicalvelo@gmail.com

Pour vous informer

Le Service Communication de la ville déploie différents outils et supports pour vous donner une information de qualité et actualisée en permanence.

Voici un focus sur ces outils et supports :



- > Le Journal Communal "Le Gagnacais" avec 5 numéros prévus en 2022 (janvier, mai, juillet, octobre et décembre). Ce journal est distribué dans les boîtes aux lettres de tous les habitants et consultable sur notre site internet ;
- > Une Newsletter publiée régulièrement à compter de 2022
- > Un affichage légal en mairie.
- > Des publications ponctuelles : Gagn'Actu, guide pratique,...
- > Une page Facebook
- > Des panneaux lumineux d'information de dernière génération (un à côté de la Bibliothèque et à côté de l'Eglise).
- > Du mobilier urbain d'affichage
- > Un site internet



- > Une application citoyenne. Lancée fin 2021, l'application mobile CityAll permet d'informer les habitants en temps réel sur leur smartphone.



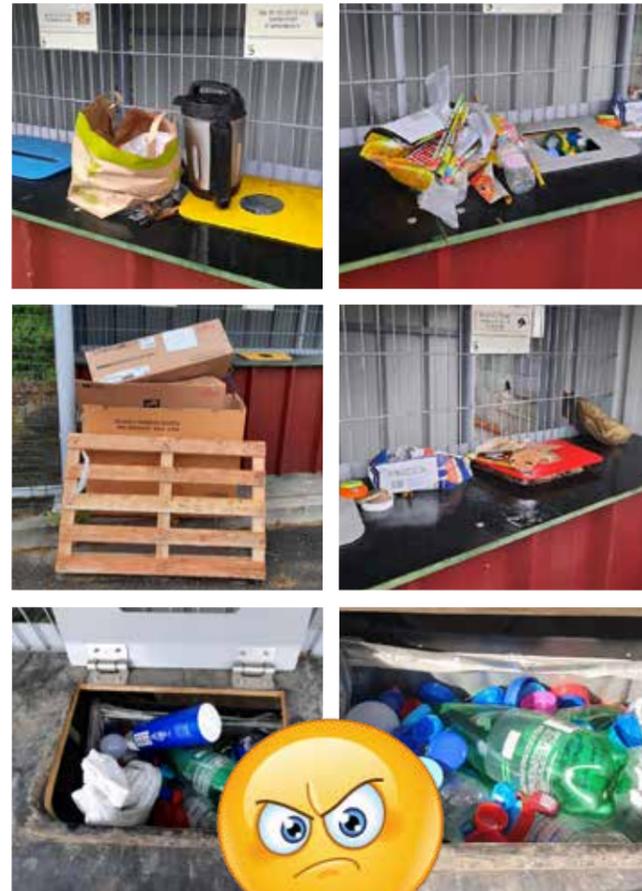
Cadre de vie

Cabane récup

Depuis la remise en service de la Cabane Récup au printemps 2021, nous assistons à une recrudescence de négligences allant du dépôt de déchets autres que ceux collectés, du remplissage des bacs de collecte par des objets non valorisables, ... Cette situation n'étant plus acceptable, la Cabane Récup a été momentanément fermée.

Un autre mode de fonctionnement sera mis en place dans les prochains mois (créneaux d'ouverture réduits notamment) afin de pouvoir assurer la collecte et la valorisation des déchets dans des conditions optimales.

La Cabane Récup reçoit un excellent accueil auprès de la population et son succès est avéré. Nous sommes conscients que cette fermeture temporaire entrainera une gêne auprès des Gagnacais. Le temps consacré quasi quotidiennement à remettre au propre cette structure n'est pas envisageable dans la durée. Nous vous tiendrons informés de sa réouverture et des nouvelles modalités de dépôt dans les prochains mois.



Le remplissage non approprié des bacs de collecte

Urbanisme

Ouverture de la concertation pour le nouveau PLUi-H

Un nouveau document d'urbanisme et d'habitat est en cours d'élaboration à l'échelle des 37 communes membres de la Métropole.

La décision d'engager l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) a été adoptée par le Conseil de la Métropole du 10 février 2022. Cette élaboration intervient dans le cadre de l'annulation du premier PLUi-H approuvé en 2019 et la loi Climat et Résilience d'août 2021 qui vise le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

Le PLUi-h est un document stratégique qui traduit le projet du territoire, fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'habitat et les règles d'occupation et d'utilisation du sol, comme les règles applicables dans les zones constructibles, les zones à protéger. Il sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable,....



L'objectif du PLUi-H est de mobiliser en priorité les espaces déjà urbanisés pour que les habitants disposent d'espaces agréables à vivre.

Il s'agit par exemple de :

- > Préserver et valoriser le patrimoine bâti et végétal
- > Privilégier la qualité du cadre de vie en favorisant la proximité
- > Développer une offre d'équipements et de services diversifiée et de qualité
- > Favoriser la présence d'espaces de nature et de respiration dans le tissu urbain
- > Rechercher la performance énergétique et le confort climatique dans les constructions

Vous pouvez donner votre avis !

Toute personne qui habite, travaille, étudie dans la Métropole peut participer. La concertation est ouverte. Elle se poursuivra pendant toute la durée de l'élaboration du projet et sera clôturée au moins 90 jours avant l'arrêt du projet.

Comment s'informer ?

- > Le dossier de concertation est disponible : au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse
- > Dans chacune des mairies des communes membres.

Le dossier de concertation rassemble les pièces essentielles à la compréhension du projet ainsi que des cahiers expliquant chaque grande étape du projet. Des panneaux de concertation seront mis également à disposition du public dans les mêmes lieux.

Comment s'exprimer ?

En ligne :

- > <https://www.registre-numerique.fr/concertation-elaboration-pluih>
- > Par courrier en précisant en objet "Concertation préalable PLUi-H" à l'attention de Monsieur le Président Toulouse Métropole, Service de la Planification Urbaine - 6, Rue René Leduc 31505 Toulouse Cedex 5.
- > Dans des registres papiers mis à disposition au siège de Toulouse Métropole et dans chacune des Mairies des Communes membres.

Commémorations

Les anciens combattants de la commune de Gagnac et les délégations des communes voisines se sont retrouvés au Monument aux Morts de la Ville, le 19 mars dernier, à l'occasion du 60^e anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

Le 8 mai dernier, les Amicales des anciens combattants se sont retrouvées afin de célébrer le 77^e anniversaire de la victoire de 1945 et la fin de la seconde guerre mondiale.

Dépôts de gerbes, minute de silence et prises de paroles ont marqué ces deux cérémonies en présence des enfants du Conseil Municipal, des Gagnacais, de Sandrine Flouresses, Conseillère départementale, de Victor Denouvion, Conseiller départemental et des élus de la ville de Gagnac.



Commémoration du 19 mars 1962

Dépôt de gerbe à l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945

Soutien au peuple Ukrainien

Alors que l'Ukraine fait face à un conflit aux conséquences humanitaires tragiques, la France s'est mobilisée dès le début de la crise pour venir en aide aux populations civiles victimes de la guerre.

La commune de Gagnac a cherché, à son niveau, les moyens de soutenir la population ukrainienne. Au-delà du geste symbolique de l'installation du drapeau Ukrainien sur le fronton de l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal a délibéré le 17 mars dernier pour l'octroi d'une aide financière de 10 000 € (soit une participation de 7 € pour chaque foyer Gagnacais). Ces 10 000 € ont été versés au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales) mis en place par l'Etat.

L'envoi d'aide humanitaire vers l'Ukraine et les pays voisins s'appuie sur un dispositif mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui permet d'agréer les contributions de différents acteurs institutionnels et privés. Les contributions financières des collectivités territoriales et des entreprises privées collectées via ce dispositif ont permis l'achat de biens d'urgence (médicaments, ambulances, groupes électrogènes, abris,...). A l'échelle de l'Occitanie, 25 communes (dont Gagnac-sur-Garonne), 2 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), 2 départements et la Région ont versé plus de 500 000 € au FACECO.

Outre cette aide financière, le CCAS de la ville apporte aujourd'hui son soutien aux familles gagnacaises qui accueillent des populations réfugiées. Ce soutien peut être de différente nature selon les besoins exprimés : information et orientation vers les associations proposant des cours de français langue étrangère, accompagnement à la recherche d'emploi,...

Résultats élections présidentielles

1^{er} TOUR

Nombre d'inscrits : 2 198
Nombre de votants : 1 816
Nombre de suffrages exprimés : 1 775
Taux de participation : 82,62 %
Taux d'abstention : 17,38 %

- > Emmanuel MACRON : 28,11 %
- > Marine LE PEN : 24,06 %
- > Jean-Luc MELENCHON : 18,37 %
- > Eric ZEMMOUR : 7,21 %
- > Jean LASSALE : 5,69 %
- > Yannick JADOT : 5,35 %
- > Valérie PECRESSE : 3,32 %
- > Anne HIDALGO : 3,04 %
- > Fabien ROUSSEL : 2,31 %
- > Nicolas DUPONT AIGNAN : 1,8 %
- > Philippe POUTOU : 0,34 %
- > Nathalie ARTHAUD : 0,39 %

2^{ème} TOUR

Nombre d'inscrits : 2 202
Nombre de votants : 1 774
Nombre de suffrages exprimés : 1 603
Taux de participation : 80,56 %
Taux d'abstention : 19,44 %

- > Emmanuel MACRON : 56,58 %
- > Marine LE PEN : 43,42 %

Elections législatives

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.



Pour pouvoir voter aux élections législatives de 2022, il faut être inscrit sur les listes électorales, la date limite d'inscription en ligne est fixée au 6 mai 2022. Vous pouvez vérifier votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur Service-Public.fr.

Voter par procuration

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrits.

Comment faire une procuration ?

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

> En ligne, avec le téléservice MaProcuration.

Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement "Maprocuration". Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée.

> Avec le formulaire disponible sur internet.

Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

> Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) :

disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Délibérations du Conseil Municipal

7 février 2022

- > Dons de livres au CCAS suite au nettoyage de la bibliothèque municipale.
- > Approbation des tarifs des séjours ALSH et CAJ 2022.
- > Cession d'un terrain pour la construction d'un Centre Médical.
- > Acquisition d'un local Rue de la Gravette.
- > Demande de subvention pour l'acquisition d'un local Rue de la Gravette.
- > Signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

24 février 2022

- > Adoption du compte de gestion 2021.
- > Adoption du compte administratif 2021.
- > Affectation du résultat 2021.
- > Adoption du budget primitif 2022.
- > Vote des subventions aux associations.
- > Autorisation de recrutements d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- > Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- > Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.
- > Délibération portant suppression et création au tableau des effectifs d'un poste d'éducateur de jeunes enfants.

17 mars 2022

- > Aide financière pour l'Ukraine : Don au FACECO.
- > Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des Parents (REAAP 31) : demande de subvention.

- > Rénovation de l'éclairage du terrain de foot et des terrains de tennis.
- > Rénovation de nouvelles tranches d'éclairage public.

4 avril 2022

- > Exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un ensemble immobilier situé au 5 allée des Cèdres.
- > Autorisation de signature d'une convention avec Toulouse Métropole pour la mise en place de procédures dématérialisées pour l'instruction des demandes d'autorisations et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.
- > Demandes de subventions suite aux inondations de janvier 2022 (pompage, pistes cyclables, jeux et clôtures des Jardins Gagnacais).
- > Demande de subvention à l'ANDES pour le projet City stade et parcours de santé.
- > Vote des taux 2022 pour les impôts locaux.
- > Admission en non-valeur : créances irrécouvrables.
- > Prestation d'action sociale – Allocation aux parents d'enfants handicapés.
- > Instauration d'un régime d'équivalence des heures de travail lors des séjours et des camps.
- > Instauration des heures complémentaires et supplémentaires (indemnités horaires pour travaux supplémentaires).
- > Régime indemnitaire applicable aux agents de police municipale : Indemnité spéciale mensuelle de fonction et Indemnité d'administration et de technicité.
- > Gratification des stagiaires.
- > Création d'un poste d'ATSEM.
- > Création de contrats PEC.

RAPPEL

Conformément aux dispositions légales, les délibérations du conseil municipal sont affichées en mairie. Les délibérations du conseil municipal sont également mises en ligne sur le site internet de la ville (Rubrique Vie municipale).

Deux nouveaux agents dans les Services administratifs

Marc NIVOIX, Responsable du Service Finances

Depuis le 19 avril 2022, Marc NIVOIX assure les fonctions de responsable financier au sein de la commune de Gagnac-sur-Garonne.

"Après avoir accompli 5 années dans la fonction publique d'Etat (Ministère de l'Agriculture) et dans la fonction publique territoriale (de Plaisance du Touch), mon avenir se tourne désormais vers la commune de Gagnac afin d'accompagner l'équipe municipale sur de nouveaux projets comme la modernisation des finances publiques ou la mise en application de nouvelles réglementations avec toujours en ligne de mire, la bonne gestion des deniers publics".



Cathy DOMERGUE, Responsable Ressources Humaines

Cathy DOMERGUE a rejoint la ville de Gagnac le 7 février 2022 pour occuper les fonctions de Responsable Administrative des Ressources Humaines. Cathy a acquis une solide expertise sur des postes de Responsable de services finances, RH et paie à St-Sauveur, et gestionnaire carrière paie et retraite à Colomiers.

"Confrontés aujourd'hui à de multiples enjeux tels que la maîtrise de la masse salariale, les évolutions réglementaires ou sociales, notre objectif est de tendre à l'épanouissement de chacune et chacun pour conditionner la réussite de notre service public".



Le Budget

Le vote du budget est un moment clé dans la vie d'une commune. Il s'agit d'adopter les comptes de l'année passée, d'évaluer les recettes de l'année à venir. Et de prévoir l'ensemble des dépenses à engager. Le budget de la ville de Gagnac a été voté le 24 février dernier. Le compte administratif de l'année 2021 montre que les finances de la commune sont toujours parfaitement saines.



Le budget 2022 s'élève à :

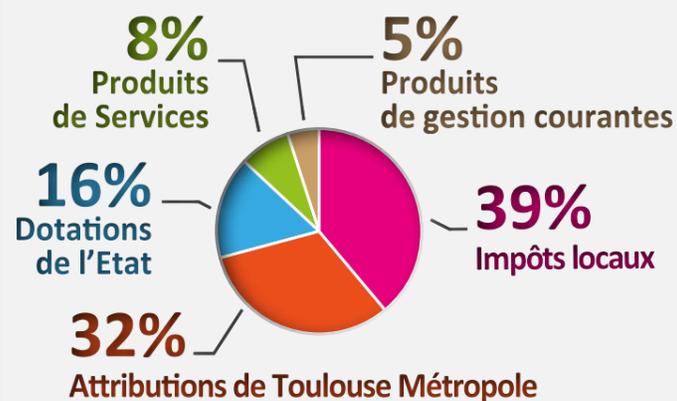


Ce budget est établi sur la base des recettes attendues pour chaque section.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées de la part communale des impôts locaux dont les administrés s'acquittent chaque année. On y trouve également les dotations de l'État et de Toulouse Métropole ainsi que les produits des services municipaux (restaurant scolaire, Centre d'Animation,...).

Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :



Les recettes ayant été ainsi évaluées, l'établissement du budget consiste à équilibrer ces recettes avec les dépenses prévues sur l'année.

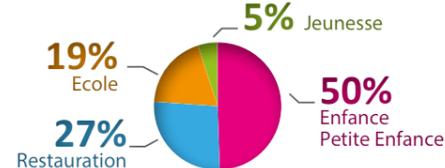
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent toutes les dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par l'équipe municipale.

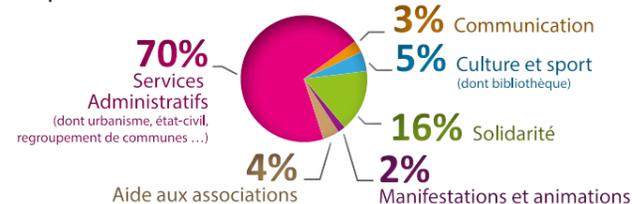
Elles concernent les dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments, entretien du mobilier urbain, restaurant scolaire, subventions aux associations, ...), et les dépenses de personnel liées à la masse salariale.

Répartition des dépenses pour le budget fonctionnement 2022 :

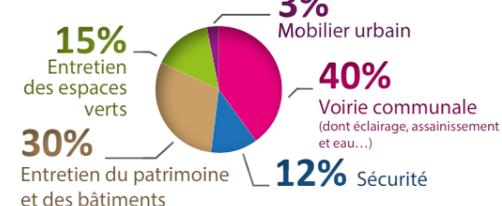
Famille : 1 200 000 €
répartis en :



Vivre ensemble 1 000 000 €
répartis en :



Cadre de vie 800 000 €
répartis en :



L'augmentation des matières premières.
L'exécution du budget 2022 sera fortement impactée par l'augmentation du coût des matières premières tant au niveau des achats et travaux engagés ou à venir que du coût de l'énergie.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées en grande partie de l'épargne réalisée grâce aux excédents de fonctionnement.

C'est avec ces économies, réalisées année après année grâce à une gestion rigoureuse, que la commune peut assurer une part importante du financement de ses investissements sans avoir recours à l'emprunt. Cet autofinancement est complété par les subventions accordées par l'État et le Conseil Départemental, partenaires toujours présents pour notre commune.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent les opérations d'équipement d'envergure permettant d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune, d'améliorer ou de maintenir en état la qualité des équipements municipaux ou créer de nouveaux équipements. Le remboursement du capital de la dette fait également partie des dépenses d'investissement.

Sur un budget 2022 de 2 335 000 €, 105 00 € sont consacrés au remboursement de nos emprunts :

> **La dette de Gagnac ne cesse de diminuer et s'élèvera cette année à 1 377 000 €, soit moins de 450 € par habitant,** ce qui est très largement inférieur à la moyenne nationale des communes de notre strate.

> **La durée de désendettement de notre commune est aujourd'hui estimée à 3 ans,** alors qu'il est généralement admis qu'un ratio normal de désendettement est de 10 à 12 ans.

Cette année encore la ville de Gagnac peut envisager sereinement les projets d'investissement nécessaires à la commune.



- PROJET 01** La rénovation et l'extension du restaurant scolaire
- PROJET 02** L'installation des premiers équipements de vidéoprotection
- PROJET 03** La création d'un espace de vie social
- PROJET 04** La création de nouveaux équipements sportifs (City stade de Catcharry et parcours santé en bord de Garonne)
- PROJET 05** La rénovation de la signalétique et l'achat de mobilier urbain
- PROJET 06** Les équipements informatiques et la dématérialisation
- PROJET 07** L'entretien des bâtiments communaux,...

Fiscalité locale : les taux d'imposition restent stables en 2022

Pour 2022, malgré la forte augmentation des charges de fonctionnement des communes, augmentation amplifiée par la crise ukrainienne, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition communaux qu'en 2021. Le montant global de la taxe foncière (ou de la taxe d'habitation pour les foyers encore concernés) pourrait néanmoins légèrement augmenter du fait de l'évolution des bases de valeur locative.

Les commerces alimentaires présents sur la ville de Gagnac-sur-Garonne

Cette nouvelle édition du journal communal a souhaité mettre en valeur les commerces alimentaires présents sur la ville. Ils participent au dynamisme de la commune et favorisent le bien-vivre ensemble, ils s'adaptent à vos besoins et restent à votre écoute. Petit tour d'horizon des commerces alimentaires de la ville !



La Boucherie "Pilou"

15 rue de La Gravette - Tél : 05 61 09 96 66
Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi : de 7h à 19h
Samedi : de 6h à 18h30
Dimanche et lundi : fermeture hebdomadaire.



La Boulangerie "Fouques"

7 Place de la République - Tél : 05 61 35 41 46
Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi : 6h30 - 13h30 / 15h30 - 20h
Samedi : 07h - 13h / 16h - 20h
Dimanche 07h - 13h
Lundi : fermeture hebdomadaire



La Pizzeria "Les Trois As"

Allée du Bac - Tél : 06 70 60 29 64
Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi : 11h30 - 13h30 / 17h - 21h30
Samedi : 17h - 21h30
Dimanche : 10h - 13h / 17h - 21h30
Lundi : fermeture hebdomadaire



La Maison du Couscous

78 Rue du Vieux Moulin - Tél : 07 68 67 35 37
Horaires d'ouverture :
Ouvert tous les jours de la semaine



Supermarché Aldi

81 rue de la Voie Romaine - Tél : 01 81 09 78 25
Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi : de 8h30 à 19:30
Dimanche : de 8h30 à 12h30



Supermarché Super U

L'Espagnoulet - Rue de la Voie Romaine
Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi : de 9h à 20h
Dimanche : de 9h à 12h30



Marché de Plein vent

Tous les vendredis à partir de 16 heures sur la Place de la République
Fromager - Poissonnier - Primeur - Traiteurs (pâtes fraîches, spécialités Ouzbèques) - Vendeur d'olives, fruits secs et épices - Pizza - Bar à vins - Conserverie de canard - Artisanat d'art.



Rôtisserie "Les Délices de Léni"

Tous les dimanches à compter de 9h sur la Place de la République
Tél : 06 29 58 26 64



Food truck BBQ Texan et Bar à Vins Chai JR

Tous les mercredis à compter de 18h sur la Place de la République
Food truck BBQ Texan - Tél : 07 68 92 68 82 - Chai JR - Té : 07 49 57 52 55





Affaires Sociales

Seniors en vacances

Dans le cadre du programme

Seniors en vacances de l'ANCV (Agence Nationale pour les chèques vacances), **les CCAS de Gagnac, Fenouillet et Saint-Alban proposent un séjour à l'île d'Oléron aux habitants de ces trois communes du 10 au 17 septembre 2022, dans le village de vacances Les Beaupins.**

Qui peut bénéficier de ce séjour ?

Les seniors habitants les communes de Gagnac, Fenouillet et Saint-Alban :

- > Âgés de 60 ans et plus, retraités et/ou sans activité professionnelle, résidents en France.
- > Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier du programme dès 55 ans (GIR 2 à 6 avec justificatifs).
- > Le conjoint figurant sur la déclaration fiscale d'une per-

sonne éligible au programme est automatiquement bénéficiaire du programme Seniors en Vacances.

Tarifs :

410€ (personnes imposables)

230€ (personnes non imposables)

Réservez votre place avant le 15 juin 2022

auprès du CCAS de Gagnac : 05 62 22 93 50



Depuis 2017, Toulouse Métropole assure – également – l'entretien de 500 kilomètres de routes métropolitaines. Le fauchage qu'elle pratique – pour la propreté de ses abords et la sécurité – est adapté afin de préserver la biodiversité.

Les accotements, fossés et talus représentent au total près de 150 hectares de dépendances vertes. Comme tous les milieux naturels, ces espaces abritent une faune et une flore qu'il importe de protéger. Cinq espèces de plantes rares ont localement été recensées (rose de France, orchis lacté, renoncule à

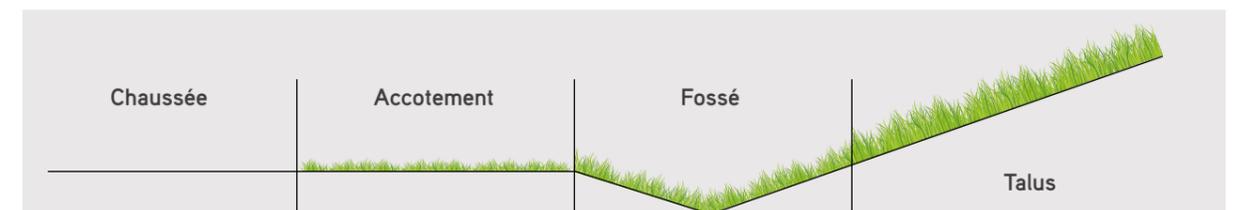
feuille d'ophioglosse, céphalaire de Transylvanie et tulipe sauvage) par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Respectant l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires chimiques, Toulouse Métropole procède à un **fauchage dit «adapté»**, qui consiste à adapter la coupe des espèces végétales à leurs cycles de reproduction et de croissance. Contrairement au fauchage classique, il s'effectue de manière localisée, en trois temps, au rythme des saisons : au printemps une première coupe superficielle, une

deuxième au début de l'été et une troisième – coupe complète – entre la mi-octobre et la mi-décembre. Ce qui, en respectant également les cycles de pousse, respecte la vie végétale et animale (pollinisation, etc.) À noter que les hauteurs de coupe sont également relevées à plus de 10 cm afin d'empêcher la mise à nue des sols et de limiter la croissance rapide de plantes indésirables comme les chardons.

En savoir plus :

toulouse-metropole.fr

Aux abords de ces routes, les dépendances vertes :



> FAUCHAGE ADAPTÉ (coupe entre 12 et 15 cm)

1/ mai : fauchage de sécurité (accotement)

2/ juin-juillet : fauchage partiel (accotement et fossé) > cycle biologique des espèces préservé

3/ mi-octobre / mi-décembre : fauchage total (accotement, fossé et talus)

Pour comparaison, avant 2017, le fauchage classique était pratiqué sur ces routes quatre fois par an, de fin mars à fin novembre, avec une coupe inférieure à 10 cm.

SÉJOUR TOUT COMPRIS

Au cœur de la vie oléronnaise

ÎLE D'OLÉRON (17)
CHARENTE-MARITIME
Village vacances **Les Beaupins*****
(8 jours / 7 nuits)

du 10 au 17 septembre 2022

- Visites de La Rochelle, S'-Denis, phare de Chassiron...
- Découverte de la gastronomie locale
- Animations

Municipalité

Les actions menées par la ville avec le SDEHG

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) est un établissement public local composé de 585 communes, soit toutes les communes de la Haute-Garonne excepté Toulouse, et de Toulouse Métropole.

Le SDEHG est un acteur clé du département de la Haute-Garonne en matière de service public de l'énergie. La commune de Gagnac-sur-Garonne est adhérente au SDEHG et bénéficie de son expertise pour l'ensemble des travaux concernant l'éclairage public de la ville notamment, mais aussi en ce qui concerne la transition énergétique et la maîtrise des dépenses d'énergie.

Les actions lancées par la ville en partenariat avec le SDEHG :

Renouvellement des candélabres :



Au cours des 15 dernières années, la commune de Gagnac s'est lancée dans un vaste programme de rénovation de l'éclairage afin de bénéficier de systèmes plus performants et plus économes en énergie.

Plus de 600 candélabres sont installés sur la commune et tous les ans, une trentaine environ sont changés. En 2022, ce sont les candélabres de l'Espagnoulet et d'une partie du quartier Berbie Blaize qui seront renouvelés.

L'achat groupé de radars pédagogiques.

Un radar pédagogique est un équipement de prévention implanté en bordure de chaussée qui informe les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner et affiche un message d'alerte si la vitesse est supérieure à celle autorisée.

Le radar pédagogique n'a pas vocation à sanctionner l'utilisateur qui ne respecterait pas la limitation. C'est un outil de prévention, simple d'utilisation et efficace pour réduire les accidents. Ces radars sont équipés d'un module de comptage de véhicules et de récupération des données sur la circulation. Ces données permettent à la commune d'analyser les comportements et les habitudes de conduite pour, par la suite, mettre en place des actions d'amélioration de la sécurité (aménagement de voirie ou contrôles de gendarmerie).

En 2022, la commune s'est dotée de trois nouveaux radars pédagogiques qui sont installés en différents lieux de la ville et régulièrement déplacés afin de mener des actions de prévention auprès des usagers mais également d'analyser les données de circulation (nombre de véhicules par périodes de la journée, vitesses relevées,...).



Coupure de l'éclairage public sur une partie de la nuit :

L'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit s'inscrit dans une démarche d'économies d'énergie et de maîtrise des dépenses publiques mais aussi de lutte contre la pollution lumineuse et la préservation de la biodiversité et la santé humaine. Depuis plusieurs années, l'éclairage public est coupé en période nocturne (à l'exception des grands axes de circulation, comme au niveau de la M63) sur la commune.

Depuis mi-2021, la période de coupure de l'éclairage public se fait sur une plage plus étendue, soit de minuit à six heures du matin. Précisons que la décision d'éclairer un espace public relève de la compétence du maire au titre de son pouvoir de police. Aucune disposition n'impose une obligation générale et absolue d'éclairage public.

Ces deux actions initiées avec le SDEHG visent à concevoir un modèle d'éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économie d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse. Ce programme est d'autant plus important dans le contexte actuel de hausse des tarifs de l'énergie.

L'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques :

La première borne de recharge a été installée à l'été 2021, rue du Chêne Vert en partenariat avec Toulouse Métropole (via RÉVÉO) et le SDEHG. REVEO est le réseau public de bornes de recharges pour véhicules électriques de la région Occitanie.



Restaurant scolaire

Les travaux du restaurant scolaire ont débuté mi-février et avancent selon le calendrier prévu. Les fondations sont aujourd'hui coulées et les dalles sont en cours de réalisation.

L'objectif de la municipalité est de maintenir l'ensemble des services (portage des repas et services de restauration du groupe scolaire) dans des conditions optimales de sécurité pour les agents et les enfants tout au long des travaux. Certains travaux ont été programmés pendant les vacances scolaires (en période de service réduit) afin de minimiser les incidences. Le nouveau restaurant scolaire sera opérationnel à la rentrée de septembre 2023.

Rénovation du City stade et installation d'un parcours de santé

L'actuel City stade de Catcharry, devenu obsolète, est en cours de démolition et dès cet été, un nouveau City sera installé avec une piste d'athlétisme autour.



Enfin, un parcours santé sera installé en bord de Garonne afin que chacun puisse garder la forme dans un cadre agréable et verdoyant !



Stationnement public cœur de ville

Le stationnement des véhicules au cœur du village est un sujet récurrent tant pour l'accès aux commerces, aux services publics (groupe scolaire, mairie) et aux équipements de proximité que pour les résidents.

Des parkings ont été rénovés et créés rue des Cèdres offrant une vingtaine de place de stationnements supplémentaires, le parking de la Gravette situé à proximité du centre-ville est également accessible en permanence et peu occupé.

Afin de faciliter la rotation des stationnements sur le centre-ville, la commune a demandé une étude aux Services de Toulouse Métropole pour la mise en place possible d'un stationnement en zone bleue.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de cette étude dans nos prochaines publications.

Place du 19 Mars 1962

Suite à l'élagage des arbres, au nettoyage du sol, à la pose de décorations pour les fêtes de fin d'année, les services techniques de la ville ont poursuivi leurs efforts en procédant à des travaux de peinture sur la Place du 19 Mars 1962 afin de continuer la mise en valeur du quartier de La Beauté.





Affaires Scolaires

Le Conseil Municipal des enfants a des projets plein la tête !

Elus en novembre 2022, les sept conseillers municipaux enfants se sont déjà investis dans leurs missions et ont proposé de nombreux projets pour leur mandat.

En effet, ils imaginent et discutent des actions qu'ils pourraient réaliser en tenant compte des possibilités et du temps nécessaire pour mettre en œuvre leurs projets. Ces citoyens en devenir ont ainsi pu appréhender plusieurs aspects liés à la vie municipale et à la vie locale avec l'aide de leur animatrice référente Lianna Der Arsenian et des élus adultes qui les écoutent, les encouragent, échangent avec eux sur leurs propositions et les aident à concrétiser leurs projets.

Cette année, les enfants souhaitent mettre en place des rencontres intergénérationnelles. Parmi leurs nombreuses idées, les élus ont invité au mois de mai les personnes âgées de la commune à passer plusieurs après-midis au Centre d'Animation autour de jeux de société et d'un bon repas préparé par les cuisiniers du restaurant scolaire. Ils souhaitent également correspondre avec des personnes isolées et visiter une maison de retraite.

Les élus pensent aussi aux plus jeunes : ils ont ainsi participé activement à la Fête du Printemps organisée le 8 avril sur la Place de la République en aidant à l'organisation et en accompagnant l'animation des ateliers.

En résumé, les élus prennent leur rôle avec sérieux. Ils débordent d'idées et s'impliquent avec enthousiasme dans la vie locale.

Retours en images

La semaine de la Petite Enfance



A l'occasion de la semaine de la Petite Enfance qui a eu lieu du 19 au 26 mars 2022, l'ensemble des professionnels de la Petite Enfance de Gagnac s'est mobilisé afin de proposer plusieurs animations autour du thème des Retrouvailles.

La Bibliothèque a ainsi accueilli des "Racontines" pour les enfants du Relais Petite Enfance, de la Parenthèse Familiale et de la micro-crèche ainsi que le spectacle "Un lutin dans la Lune" de la compagnie Lézards de la scène pour les enfants de moins de 4 ans fréquentant le Relais ou le Centre d'Animation. Un goûter partagé avec les parents a clôturé ce spectacle.

Merci aux assistantes maternelles, personnel de la micro-crèche, animateurs, ASTEM et cuisiniers qui œuvrent chaque jour, dans l'ombre, pour le développement des tout-petits !



Les Racontines à la Bibliothèque.



Spectacle "Un lutin dans la lune".

Le Festival de l'enfance en famille fait le tour du Monde

Après deux ans d'attente sur fond de crise sanitaire, le Festival de l'Enfance et de la Famille a enfin fait son retour du 11 au 21 mai. Pendant ces dix jours, les structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la ville ont fait le "tour du monde en 80 jeux".



Les moments forts de cette édition ont été l'occasion de deux rencontres intergénérationnelles, initiées par le CME, avec les enfants du Centre d'Animation et les aînés de la commune, d'activités sensorielles à la micro-crèche, de découvertes culinaires autour du monde avec l'équipe du restaurant scolaire et d'une après-midi festive sur le site de Campistron. Un riche programme d'animations attendait les enfants et leurs familles pour cette après-midi : spectacle "Mille et une nuits", ludothèque, Escape Game, Stand maquillage d'Afrique et activités manuelles du monde avec les ATSEM de l'école du Chêne vert, stand bibliothèque, "Cherche et trouve" avec le RPE,... Un apéritif avec une troupe de danseurs a clôturé cette belle édition 2022 de l'Enfantastique.



Nous tenons à adresser un grand merci aux organisateurs de cet événement, à toutes les structures petite enfance, enfance et jeunesse de la ville qui ont permis la réalisation de ce festival dont le but est de faire se rencontrer les familles et les professionnels de l'enfance de la ville dans un cadre ludique et bienveillant.

Spectacle proposé par l'Envol des pionniers

Mercredi 16 mars, la Bibliothèque municipale a accueilli, dans le cadre des parcours culturels et scientifiques proposé par l'Envol des Pionniers, le spectacle "Entrez dans l'aventure de l'aéropostale".

L'intervenant, transformé en pilote de Ligne, est venu raconter l'histoire de Mermoz, St-Exupéry, Guillaumet, de toutes les femmes et de tous les hommes qui ont participé à l'aventure de l'Aéropostale entre 1918 et 1933.

Outre l'écoute attentive des fabuleux récits des pionniers de l'aviation, le public a pu découvrir des accessoires d'époque.



Les structures petite enfance et enfance de la ville préparent la rentrée des futures petites sections

L'école maternelle du Chêne Vert propose, comme tous les ans, une "passerelle" aux familles fréquentant les structures petite enfance de la ville (Relais Petite Enfance, Parenthèse Familiale et micro-crèche).

Cette année, elle aura lieu **le jeudi 30 juin, en matinée**. Ce sera un moment de rencontre formel entre les familles et l'école. **Les objectifs sont doubles** : d'une part, permettre à l'enfant d'identifier son futur environnement social et éducatif et d'autre part, ouvrir l'école aux parents afin qu'ils puissent appréhender ce que leur enfant y fera et y rencontrera, tant dans l'organisation que dans les personnes qui l'accompagneront tout au long de la journée. La "passerelle" avec le Centre d'Animation aura lieu **le 12 juillet**. Les assistantes maternelles et les parents qui le peuvent ou le souhaitent y seront accueillis par un des co-directeurs du Centre.

Cette rencontre permettra aux enfants et aux parents de se projeter dans un lieu où l'organisation et les activités favorisent les valeurs d'humanité défendues par les Services enfance et jeunesse de la ville : collaboration, soutien et entraide.

Carnaval du groupe scolaire

Juste avant les vacances d'hiver, les enfants du groupe scolaire se sont retrouvés pour fêter le Carnaval.

Superbe moment de partages entre les enfants, les animateurs, le restaurant scolaire, les ATSEM et l'équipe enseignante !



Affaires Scolaires

Les activités au Centre d'Animation

Pour les vacances de printemps, le Centre d'Animation a proposé pour les classes de grande section et de CP un séjour d'une semaine à Narbonne Plage. Avec une journée à la Réserve de Sigean, une balade contée dans le Massif de La Clape, une balade en bateau électrique dans la réserve naturelle et de nombreuses activités proposées par l'équipe d'animation.

Les ados du CAJ, quant à eux, ont pu profiter d'un mini camps de deux jours à Port Aventura.

Cet été, le Centre d'Animation ouvre ses portes à tous les enfants qui rêvent de devenir, le temps des vacances, les nouveaux héros de la piste aux étoiles.



Ils vont pouvoir s'essayer au jonglage traditionnel avec les balles, les massues, les anneaux mais aussi à d'autres matériels comme les assiettes chinoises ou encore le bâton du diable.

Ce sera l'occasion pour de nombreux enfants d'avoir un premier contact avec les Arts du Cirque et pour les plus expérimentés de parfaire leurs numéros de jonglerie, clown, acrobaties ou encore de magie.

Pour clôturer le mois de juillet, les enfants inviteront leur parent à leur spectacle de cirque !

De beaux moments en perspective !



Culture

Le festival de cirque familial Boudu La Jongle revient bientôt à Gagnac !

Du 8 au 10 juillet 2022, la zone Catcharry deviendra un village de cirque éphémère où se croiseront des jongleurs de toute la France, des artistes professionnels et amateurs et de nombreuses familles des environs.

La philosophie de l'événement est double : d'une part brouiller les lignes entre la pratique amatrice et professionnelle, d'autre part provoquer une rencontre entre des personnes ordinaires et des personnes en situation de handicap... le tout dans une ambiance festive !

Ce festival sera l'occasion d'admirer les prouesses des artistes de jongle, d'équilibre, d'aérien et de magie ; on rira des péripéties des clowns et on dansera toute la soirée pendant les concerts.

Mais surtout, petits et grands pourront s'essayer à la pratique des arts du cirque grâce à de nombreux ateliers d'initiation et au baptême de grand volant !
Expériences inoubliables !

Avant l'ouverture au grand public, des actions artistiques seront menées avec les enfants de la ville de Gagnac.

La programmation complète est disponible sur www.parhazart.org et en scannant ce QR code.



Festival Partir en livre

Cette année encore, la ville de Gagnac accueille le Festival "Partir en livre", fête du livre jeunesse.



Différentes animations sont proposées sur la période :

> Du 23 au 28 juin à 10 heures :

Bulles de lectures... Amicales à la Bibliothèque pour les enfants du Relais Petite Enfance, de la Parenthèse Familiale et de la Micro-crèche

> Vendredi 8 juillet de 16h30 à 18h30 :

2 animations sur la Place de la République

• Pour les enfants de 3 à 6 ans :

Histoire d'Amitié. Pascale Marty de l'association Lire et faire lire, et Patricia Sainte-Marie, responsable de la bibliothèque, raconteront des histoires aux enfants sur le thème de l'amitié.

• Pour les enfants de 6 à 13 ans :

Histoire d'Indiens. Frédéric Maupomé, auteur scénariste BD, lira Anuki, l'histoire d'un petit indien.

En parallèle, les équipes du Centre d'Animation proposeront des activités manuelles sur le thème des indiens.

Bibliothèque Municipale

Vous connaissez sûrement déjà la bibliothèque mais vous ne savez peut-être pas que récemment plusieurs changements ont été réalisés.



L'accueil est dorénavant assuré par Patricia Sainte-Marie, la présentation des livres est plus conviviale suite à l'achèvement du travail de tri des ouvrages initié par Pier Annick Begis et surtout des nouveautés vont arriver très prochainement.

La bibliothèque s'adresse à un grand public. De nombreux livres y sont proposés pour tous les âges : enfants, adolescents ou encore adultes.

Pour les adultes, il y a des romans policiers, des romans de science-fiction, des biographies, des bandes dessinées, des livres de cuisine, de bricolage, d'art et d'histoire ou encore différents magazines tels que ça m'intéresse, que choisir ou géo.

Pour les enfants, le classement est réalisé par genres : BD, romans de plus de 14 ans, romans jeunes et enfants, mangas, documentaires, albums et contes.

Enfin, de nombreuses animations sont présentées à la bibliothèque, des spectacles ou encore des lectures.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi : 10h-12h30 / 14-19h

Jeudi : 14h-17h

Vendredi : 14h-18h30

Contacts : 05 61 74 24 59

bibliothèque.mairie@gagnac-sur-garonne.fr



Associations

Appel aux bénévoles Comité des Fêtes

Une nouvelle équipe du Comité des Fêtes vient de se mettre en place.

Cette nouvelle équipe vous donnera rendez-vous avant l'été pour la fête locale.

Vous êtes intéressés à rejoindre cette équipe ?

Contactez l'accueil de la mairie qui transmettra vos coordonnées.

Accueil Mairie : 05 62 22 93 50 | Fax : 05 62 22 93 51

accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr





Associations

Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié poursuit ses activités dans une ambiance conviviale : jeux, lotos, repas, sorties rythment les rencontres. Au mois de mai, le groupe se rendra à un repas spectacle à l'Angle bleu. Les prochains lotos auront lieu les 10 mai, 8 juin et 5 juillet. Le repas de l'Amitié, quant à lui, se tiendra le 28 juin.

Si vous souhaitez profiter de bons moments, n'hésitez pas à franchir la porte du Club de l'Amitié.

Contact : 06 75 66 31 84



Football

Le prochain tournoi de football (pour les U6, U7, U8, U9, U10, U11, U12 et U13) se tiendra les 4 et 5 juin prochain. Les équipes du Garonna Nord Toulousain Foot Club affronteront d'autres clubs de la région lors de ce tournoi.

Le Garonna Nord Toulousain Football Club est issu du regroupement des clubs de foot de Gagnac, Fenouillet, Saint-Alban et Aucamville.

DÉROULÉ DU TOURNOI	
04 JUIN	05 JUIN
010 STADE FLORENT DUVAL GAGNAC SUR GARONNE 9h.15h30	05 - 07 STADE FLORENT DUVAL GAGNAC SUR GARONNE 10h.15h30
011 STADE GEORGE FAURE SAINT-ALBAN 9h.15h30	08 - 09 STADE MARIUS COUDON SAINT-ALBAN 10h.15h30
012 STADE FLORENT DUVAL GAGNAC SUR GARONNE 16h30 - 22h30 (week-end nocturne)	
013 STADE GEORGE FAURE SAINT-ALBAN 16h30 - 22h30 (week-end nocturne)	



Gagnac en Chœur

Les répétitions de Gagnac en Chœur se déroulent le mercredi soir de 20h à 21h30 à La Gravette.

Si vous aimez chanter, vous pouvez venir rejoindre le groupe qui est toujours à la recherche de nouvelles voix.

Gagnac en Chœur organise son prochain Festi Chœur's, le dimanche 19 Juin à 15h30, à l'Espace Garonne.

Ce festival incontournable de la chorale Gagnacaise accueille à chaque édition plusieurs chorales de styles différents.

Contact : 06 75 66 31 84



Temps Danse

Les répétitions vont bon train malgré quelques absences en raison du Covid...

Cela n'empêche pas les élèves de travailler dur afin d'être prêts pour le gala qui clôturera l'année. Il se déroulera à l'Espace Garonne le 18 juin prochain.



Gaule Gagnacaise

Suite aux inondations de janvier dernier, le programme de La Gaule Gagnacaise a été perturbé, mais grâce au travail des bénévoles, la saison a pu reprendre. Trois lâchers ont été organisés en avril et un en mai, suivi d'une mounjêtede.

Un nouveau lâcher suivi d'une mounjêtede est prévu le week-end du 13 et 14 mai (inscriptions avant le 7 mai au tarif de 12 euros pour les adhérents et 15 euros pour les non-adhérents). Lors de chaque manifestation, les casses croûtes et cafés chauds sont toujours préparés par l'équipe de la Gaule Gagnacaise.

Trois concours de pêche au blanc sont prévus : concours des adhérents, concours de la fête locale, et concours à l'américaine, sans oublier les 38 heures de la Carpe en septembre.

Les cartes de l'association sont en vente chez Forum à Toulouse, chez Pacific Pêche à Aucamville, auprès du président Christian Stalric ou du vice-président Jean-Pierre Gardies ou du garde-pêche Jacques Rigal.



Tennis Club

Le Tennis Club de Gagnac contribue au bonheur de ses jeunes adhérents depuis le début de l'année.

L'animation Chandeleur du samedi 12 février a réuni 27 enfants.

Après diverses activités tennistiques animées par l'enseignant Kevin TOUZET, les parents et bénévoles se sont relayés à l'atelier crêpes pour le plaisir de tous ! Pour les vacances scolaires, des stages sont organisés avec des participations possibles à la journée ou à la semaine.

Ces stages sont ouverts à tous, des débutants aux joueurs réguliers.

Une nouvelle animation enfant s'est tenue le 9 avril suivie d'une initiation au Fit Tennis pour découvrir cette pratique. Apéritif et dîner ont été organisés par le club pour clôturer la journée et partager un bon moment entre adhérents.

Enfin, cette année le club a avancé son tournoi annuel. Il se déroulera du 19 juin au 2 juillet.

N'hésitez pas à venir du côté des terrains pour supporter les joueurs et profiter de la buvette à l'occasion des premières longues soirées d'été !





À Gagnac
le
Marché
de plein vent
c'est le
Vendredi
à partir de 16h
et le
Dimanche
matin

Information - 05 62 22 93 50

Retrouvons-nous sur www.gagnac-sur-garonne.fr

 et l'application **CityAll**

